

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 7 décembre 2021 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 1. Approbation du budget 2022 de la RICBS
 2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
 3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
 4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
 5. Adoption d'un projet de règlement
 6. Adoption d'un projet de règlement
 7. Consultation écrite
 8. TECQ
 9. Demande d'assistance financière PRIMEAU
 10. Mandat au notaire Mario Mathieu
 11. Mandat au notaire Mario Mathieu
 12. Mandat au notaire Mario Mathieu
 13. Renouvellement 2022 Escouade Canine
 14. Adoption du calendrier des séances du conseil 2022
5. FINANCES
 1. Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 1. Reddition de compte PPA-CE
 2. Mandat arpentage
 3. Mandat arpentage
 4. Paiement facture Aquabec
7. PERSONNEL
 1. Candidat Pompier
8. LOISIRS ET CULTURE
 1. Ajustement des prix du camp de jour et des salaires des moniteurs
 2. Reddition de compte pour le PSPGRSPE
 3. Demande dans le programme PNHA
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE
11. AUTRES SUJETS
12. Période de questions
13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-328 Il est proposé par monsieur Stéphane Veileux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2021-12-329 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2021.

4. LÉGISLATION

4.1. APPROBATION DU BUDGET 2022 DE LA RICBS

2021-12-330 **Considérant** que la municipalité a pris connaissance des modalités du budget 2022 de la RICBS;

Considérant que la municipalité est en accord avec ce budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le budget 2022 de la RICBS.

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Francis Quirion donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 201-2021 décrétant modifiant le règlement de zonage N 55-2006 sera adopté ultérieurement.

Objets :

- De définir les expressions « ensemble immobilier », « premier étage (rez-de-chaussée) » et « sous-sol »;
- De permettre, dans les zones résidentielles R-3, R-11 et R-12 , les habitations multifamiliales d'un maximum de 4 logements et d'une hauteur maximale de 3 étages (en remplacement du 2 étages actuel);
- De prévoir les règles et normes relatives aux ensembles immobiliers, lesquels sont autorisés dans les zones résidentielles et CA-11, tant au niveau de la réalisation d'un tel projet qu'à l'égard des constructions et usages accessoires ou complémentaires;
- De prévoir des règles relatives aux constructions et usages accessoires et de préciser dans quelles cours ils sont autorisés, lorsque de tels constructions et usages sont érigés ou exercés sur un terrain occupé par un usage « habitation multifamiliale »;
- De préciser certaines règles relatives aux aires de stationnement (localisation, accès, etc.);
- De prévoir que les normes prévues au règlement de zonage pour les habitations multifamiliales s'appliquent, en faisant les adaptations nécessaires, aux triplex.

Monsieur Francis Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 202-2021 décrétant des modifications au règlement 58-2006 portant sur les permis et certificats puisqu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de tenir compte des modifications apportées au Règlement de zonage no 55-2006.

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Cédric Quirion donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 203-2021 concernant un la rémunération des élu(e)s sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Cédric Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.5. ADOPTION D'UN 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

2021-12-331

Considérant que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement de zonage numéro 55-2006 concernant notamment la hauteur des constructions, les habitations multifamiliales et aux aménagements des aires de stationnement, et de prévoir des dispositions spécifiques portant sur les ensembles immobiliers;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Francis Quirion;

Considérant qu'une consultation écrite aura lieu du 22 décembre 2021 au 10 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le 1^{er} projet de règlement numéro 201-2021 modifiant le règlement de zonage 55-2006.

4.6. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

2021-12-332

Considérant que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement sur les permis et certificats numéro 58-2006 afin de tenir compte des modifications apportées au Règlement de zonage no 55-2006;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Shawn Marier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le 1^{er} projet de règlement numéro 202-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 58-2006.

4.7. CONSULTATION ÉCRITE

2021-12-333

Considérant la situation actuelle (pandémie);

Considérant le troisième alinéa de l'arrêté numéro 2021-054;

Considérant les mesures sanitaires en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil prend la décision de ne pas tenir de consultation en présentiel (assemblée publique) sur le projet de règlement 201-2021 et sur le projet 202-2021 mais que cette consultation est remplacée par une consultation écrite.

4.8. TECQ

2021-12-334

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

4.9. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE PRIMEAU

2021-12-335

Considérant que la municipalité désire réaliser des travaux qui pourraient être sujets à une assistance financière dans le programme PRIMEAU dans les prochaines années;

Considérant que la municipalité désire débiter les démarches pour préparer le dépôt du projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches pour préparer le dépôt de projet dans le programme d'assistance financière PRIMEAU

4.10. MANDAT AU NOTAIRE MARIO MATHIEU

2021-12-336

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire acquérir une partie du terrain du lot 5 060 637 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

Considérant que ladite acquisition, pour être officielle, se doit d'être notariée;

Considérant qu'une entente à déjà été prise entre le/la propriétaire et la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Mario Mathieu, notaire, pour préparer le contrat d'acquisition d'une partie du terrain du lot 5 060 637 du Cadastre du Québec, , selon les termes de l'entente;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents aux actes notariés demandés.

4.11. MANDAT AU NOTAIRE MARIO MATHIEU

2021-12-337

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire acquérir une partie du terrain du lot 5 060 261 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

Considérant que ladite acquisition, pour être officielle, se doit d'être notariée;

Considérant qu'une entente a déjà été prise entre le/la propriétaire et la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Mario Mathieu, notaire, pour préparer le contrat d'acquisition d'une partie du terrain du lot 5 060 261 du Cadastre du Québec, , selon les termes de l'entente;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents aux actes notariés demandés.

4.12. MANDAT AU NOTAIRE MARIO MATHIEU

2021-12-338

Considérant que la municipalité a supporté financièrement l'Exposition agricole de Beauce inc. pour la construction du pavillon agroalimentaire Desjardins sous certaines conditions ;

Considérant que ce pavillon se situe sur le lot 6 150 492;

Considérant que la Municipalité veut mettre sous contrat notarié ces dites conditions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le notaire Me Mario Mathieu à rédiger ce contrat ;

Que celui-ci inclura 2 locations dudit Pavillon gratuitement pour la municipalité ;

Que ces locations seront prises entre le 1^{er} juin et le 30 septembre de chaque année et ce pendant la durée de vie complète du bâtiment ;

Que ces locations ne seront pas permises dans un intervalle qui débute deux semaines avant l'exposition agricole et jusqu'à dix jours suivants la fin de l'événement ;

Que le contrat sera signé par le maire et le directeur général de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, soit M. Dany Quirion et M. Pier-Olivier Busque ;

4.13. RENOUVELLEMENT 2022 ESCOUADE CANINE

2021-12-339

Considérant que la municipalité désire renouveler son entente avec l'escouade canine pour les services animaliers 2022;

Considérant que l'escouade canine a fait parvenir une offre de service à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de l'escouade canine pour une période d'un an.

4.14. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

2021-12-340

Considérant que le conseil doit statuer et présenter les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil statue que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 auront lieu aux dates suivantes;

Janvier: 11

Février: 1

Mars: 1

Avril: 5

Mai: 3

Juin: 7

Juillet: 5

Août: 9

Septembre: 6

Octobre: 4

Novembre: 1

Décembre: 6

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2021-12-341

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de novembre 2021 au montant total de 239 429.80 \$ soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés : 52 912.12 \$
Factures payées : 7854.57 \$
Factures à payer : 178 663.11 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. REDDITION DE COMPTE PPA-CE

2021-12-342

Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 10 016\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.2. MANDAT ARPENTAGE

2021-12-343 **Considérant** que la municipalité désire acquérir une parcelle du lot 5 060 637 suite aux travaux du projet Poulin et Mercier

Considérant que pour faire cette acquisition cette parcelle doit être arpentée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate Francis Carrier arpenteur-géomètre pour arpenter la parcelle et faciliter l'officialisation de la transaction.

6.3. MANDAT ARPENTAGE

2021-12-344 **Considérant** que la municipalité désire acquérir une parcelle du lot 5 060 261 suite aux travaux du projet Poulin et Mercier

Considérant que pour faire cette acquisition cette parcelle doit être arpentée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate Francis Carrier arpenteur-géomètre pour arpenter la parcelle et faciliter l'officialisation de la transaction.

6.4. PAIEMENT FACTURE AQUABEC

2021-12-345 **Considérant** que la firme Construction Aquabec Inc, a terminé les travaux de réfection de la citerne de la municipalité;

Considérant que les responsables du projet ont été vérifier la conformité des travaux;

Considérant qu'un montant de 16 974.44\$ plus taxes doit être payé à la firme Construction Aquabec Inc, suite à l'analyse de conformité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 16 974.44\$ plus taxes à la firme Construction Aquabec pour la réfection de la citerne.

7. PERSONNEL

7.1. CANDIDAT POMPIER

2021-12-346 **Considérant** que le responsable du service incendie recommande l'embauche d'un nouveau candidat pour le service incendie;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Alex Quirion pour joindre le service incendie de la municipalité.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. AJUSTEMENT DES PRIX DU CAMP DE JOUR ET DES SALAIRES DES MONITEURS

2021-12-347

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture a soumis la grille salariale pour les moniteurs, accompagnateurs et coordonnateur du camp de jour ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture a soumis un ajustement de prix pour les utilisateurs du camp de jour 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve la grille salariale et les ajustements de prix du camp de jour pour la saison 2022 ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à engager les moniteurs, accompagnateurs et coordonnateurs nécessaires au bon fonctionnement du camp de jour 2022 au salaire approuvé dans la grille ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à offrir le service de camp de jour au prix approuvé par le conseil.

8.2. REDDITION COMPTE POUR LE PSPGRSPE

2021-12-348

Considérant que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021.

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a réalisé(e) un projet pendant la période estivale 2021 dans le cadre du Programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise madame Karine Champagne, responsable des sports, loisir et culture, à signer au nom de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley le Rapport final dans le cadre du Programme.

8.3. DEMANDE DANS LE PROGRAMME PNHA

2021-12-349

Considérant que le Programme Nouveaux horizons pour les aînés offre une aide financière de 100% ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour l'achat d'un réfrigérateur, d'une cafetière et d'un four à micro-onde servant aux rassemblements des aînés et autres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière pour cet achat ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2021

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2021-12-350

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 21 décembre 2021.

Il est 21h00.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier